



taches de toute espèce, et lorsqu'on lui demandait l'âge de son dîner...

Une royauté africaine.—M. Paul du Châtelet vient de publier, à Londres et à New York, un livre ayant pour titre Explorations et aventures dans l'Afrique équatoriale...

Toute communication que l'on nous fera parvenir par la Poste, non affranchie, sera refusée.

LA MINERVE. Mardi matin, 10 Septembre 1861.

En discutant, l'autre jour, la grande question des changements constitutionnels demandés par le Haut-Canada...

A sa suite, marchent quelques membres des comités respectifs ont le même intérêt que nous à empêcher la réalisation des projets orgueilleux de l'extrême-ouest.

Après avoir constaté ces faits incontestables, nous avons dit que notre sort était entre nos mains; qu'en nous unissant en phylange compacte autour du drapeau national...

En général la presse du Canada Central repousse la représentation basée sur la population; dans les élections dernières, les députés qui ont été élus par le peuple...

Or ces forces réunies aux nôtres nous donnent une majorité, mais à condition que nous sachions profiter des circonstances et des chances de la lutte...

Mais si au lieu de mettre à profit les bonnes dispositions des représentants du Canada-Central, nous nous préoccupons de celles de nous détruire les uns les autres...

Nous avons dit aussi qu'une alliance défensive entre le Bas-Canada et le Canada-Central, entraînerait presque infailliblement la population anglaise établie au milieu de nous...

Le simple bon sens se lui dirait-il pas que ses alliés naturels, que ses

seuls alliés possibles se trouvent à sa porte et dans son voisinage; et nous le demandons, semblerait-elle tentée de se séparer de sa propre cause pour servir les intérêts de la partie ouest du Haut-Canada?

Mais l'on dit que la presse toute entière se prononce en faveur de la représentation basée sur la population. En effet, cette considération est grave; cependant rappelons-nous qu'à la dernière session, les organes les plus influents de cette même population se prononcèrent déjà énergiquement pour cette mesure...

Pendant la grande discussion soulevée par le bill Ferguson, et le Herald, la Gazette, l'Advertiser, étaient remplies de menaces et de sinistres prédictions contre les députés Bas-Canadiens d'origine anglaise qui faisaient mine de rester fidèles aux vrais intérêts de notre Province...

Tous, ou plutôt non; si se trouve en Chambre un Thomas d'Arcy McGee, l'alter ego de l'ex-patriote, M. A. A. Dorion, pour plaider la cause du Haut-Canada à notre détriment et à notre honte.

Un ou deux des journaux mentionnés plus haut prédiraient alors la défaite de M. Rose, dans le quartier centre de Montréal. Cependant qu'est-il arrivé? En dépit de l'opposition malhonnête et violente que lui ont faite MM. Dorion, Holton et McGee, tous trois chauds partisans de la représentation basée sur la population, M. Rose a été élu à une très-forte majorité.

Depuis la défaite de M. Dorion dans la Division Est de Montréal, le Pays est devenu, en apparence, un rude adversaire de la représentation basée sur la population. Il fait une guerre acharnée à M. Cartier, M. Cauchon, aux journaux ministériels, en un mot à tous ceux qui ont défendu de ses lèvres paroles ou de leurs écrits, la cause du Bas-Canada contre le Haut.

Il n'a pas un mot de blâme pour M. McGee, pas une parole de colère contre ceux qui soutiennent ce principe; il en veut à M. Cartier, et pourquoi? parce qu'il n'a pas fait, sans doute, comme le propriétaire et le rédacteur du Pays, qui, eux, ont incliné dans le programme de l'opposition Bas-Canadienne le principe contre lequel ils font semblant de combattre aujourd'hui.

Puisque vous êtes devenu si zélé pour les intérêts de notre Province, puisque vous anathématisiez tous ceux qui ont méconnu ses intérêts, passez donc en revue tout le personnel de votre établissement, et satisfaites votre rage.

D'abord, dites-nous ce que vous pensez de M. A. A. Dorion, votre propriétaire; celui-là est un grand coupable puis qu'il a reconnu comme juste le principe en question; puis qu'il a consenti même à l'accorder au Haut-Canada.

Puis parlez-nous un peu de votre rédacteur, M. Dessaulles! celui-là, encore, est un grand coupable, puisqu'en 1858, il a signé, de concert avec M. Dorion et M. McGee, le fameux manifeste oppositionniste, qui contient, en termes non-équivoques, une reconnaissance et une admission de la représentation basée sur la population.

Ensuite, dites-nous bien tout le mépris que vous éprouvez pour les hommes du gouvernement Brown-Dorion qui s'étaient engagés à concéder cette mesure au Haut-Canada.

Vous criez très-fort maintenant, parce que deux ministres Haut-Canadiens diffèrent de leurs collègues sur ce principe; pourtant, le Pays, M. Dessaulles et consorts, ont bien soutenu, bien défendu, bien vanté le ministère Brown-Dorion, et ce ministère devait, de l'aveu de ses chefs, présenter un projet de loi établissant la représentation des deux Canadas, sur le chiffre de la population.

Il y a donc bien des personnages dans les bureaux du Pays; le patriote qui écrit en ce moment contre la représentation basée sur la population n'est donc plus ce L. A. Dessaulles qui signait le manifeste de 58, qui écrivait des pamphlets en défense du gouvernement Brown-Dorion?

Le propriétaire du Pays n'est donc plus ce M. A. A. Dorion qui s'est toujours prononcé, sinon en faveur de la mesure elle-même, au moins en faveur d'un compromis avec le Haut-Canada?

Quel est donc maintenant le propriétaire du Pays? quel est donc son rédacteur?

C'est pourtant la même grossièreté, la même mauvaise foi.

été "honnête," ou il a concédé la représentation basée sur la population, pour mettre ses "principes" en harmonie avec ceux de M. Brown.

Avant de terminer, le Pays commet une toute innocente falsification que nous allons relever. Il dit donc: "D'ailleurs ce qui prouve indubitablement que M. Cartier n'est pas sincère, c'est sa réponse en Chambre, à la dernière session, relativement à M. Morrison."

"M. McKellar affirme que pendant sa candidature au comté de Grey, l'hiver dernier, M. Morrison s'était déclaré en faveur de la représentation basée sur la population."

"Que répond M. Cartier? — Si M. MORISSON AVAIT FAIT CETTE DECLARATION, NOUS LUI AURIONS DEMANDE A SA RESIGNATION IMMEDIATEMENT."

M. Cartier n'a jamais fait cette déclaration; voici les faits: un membre de la Chambre ayant dit que M. Morrison s'était engagé, au nom du ministère, à présenter à la prochaine session une mesure établissant la représentation sur le chiffre de la population, M. Cartier répondit:

"Si M. Morrison avait fait cette déclaration, nous lui aurions demandé sa résignation immédiatement."

Le fait tel que rapporté dans le Pays serait une absurdité, presque une platitude; puisque M. Cartier déclarait lui-même qu'il faisait de cette question une question ouverte...

M. Morrison pouvait s'engager individuellement, mais il ne pouvait engager la politique du ministère.

Et la première gaucherie est bien le zèle ardent et implacable que si-mul-tanément aujourd'hui d'anciens traitres, tels que M. A. A. Dorion, propriétaire du Pays, et de M. L. A. Dessaulles, rédacteur du même journal.

Le Pays crie à tue-tête contre M. Cartier parce que dans le gouvernement dont il est le chef, deux ministres se déclarent favorables au changement constitutionnel demandé par le Haut-Canada. Hypocrisie! Si on ne connaissait pas le rédacteur de cette feuille, on serait tenté d'élever des statues à son patriotisme; mais personne ne se laissera prendre à ses excès de zèle.

Il fait de la représentation basée sur la population une question ouverte, mais ne craignait point, il n'aurait jamais la lâcheté de M. Dorion, lui; et tant qu'il sera au ministère, il saura bien résister comme il l'a fait dans la dernière session.

Le danger existe, mais il n'est point là; si jamais nous succombons, notre défaite sera causée par la défection de quelques politiques au petit pied qui, comme MM. Dorion et Dessaulles, seront prêts à tout faire pour retenir un instant le pouvoir dans les mains de l'opposition.

On lit dans l'Ordre: — Ce que la Minerve aurait dû dire, c'est que M. Morin avait pris part aux luttes dont l'Institut était le théâtre, tant que ces luttes avaient été surtout des luttes de parti...

Ce que la Minerve aurait dû dire sans ménagement, le voici: M. Labrèche-Viger, M. le rédacteur de l'Ordre et M. Morin ont appartenu tous trois à l'Institut-Canadien.

Les deux premiers ont donné, tête baissée, dans toutes les petites erreurs, alors de mode au milieu des apôtres de la pure démocratie; M. Morin les a combattus, comme il a combattu toutes les têtes chaudes qui se donnaient la mission de régenter, sous les huit jours, le gouvernement Papal, et d'appeler les vengeances populaires sur la tête des Rois et des despotes de l'Europe.

M. Morin s'est retiré, dites-vous, quand les luttes de parti ont fait place aux luttes religieuses; nous savons, nous, que M. Morin s'est retiré en voyant l'infutilité de ses efforts. Des discussions animées, des discussions inflammatoires, on en était venu de ad actes de violence; et sur ce terrain-là, comme on le sait, le coryphée de la démocratie pure est toujours un héros.

M. Labrèche et son ami n'ont pas toujours montré le zèle ardent qu'ils distinguent depuis quelques jours; à leur sortie de l'Institut n'ont-ils point refusé toute liaison avec le Cabinet de Lecture, parce que cette Institution était trop près de la sacristie?

Il n'y a pas si longtemps, d'ailleurs, que l'Ordre se prononçait sans restriction pour M. Dorion, dans l'élection de Montréal; M. Dorion n'est-il pas membre de l'Institut-Canadien?

Ce fait nous prouve mieux que tous les raisonnements la mauvaise foi de ce journal.

Allons, MM., un peu de tolérance, s'il vous plaît, en considération de vos péchés passés. La conversion est une excellente affaire, sans doute; mais l'hypocrisie, la charité et la connaissance parfaite de soi-même sont aussi de belles vertus, au sein du catholicisme.

de tout cœur un bon acte de contrition. Et Dieu vous bénira!

Laissez donc M. Morin en repos; s'il a fait partie de l'Institut-Canadien, les souvenirs qu'il y a laissés, font son éloge. Pouvez-vous en dire autant, vous autres, les convertis de la veille?

Votre front rougit encore, lorsque vous pensez aux longues tirades que vous débitez périodiquement contre des Institutions et des hommes que vous avez appris sans doute à respecter depuis cette époque.

Continuez à les respecter, à les aimer; mais de grâce, ne lancez point la pierre à ceux qui ont défendu ces Institutions et ces hommes contre vos calomnies et vos attaques, à l'époque où vous étiez encore de pauvres brebis égarées, loin du berceau.

Vous donc, MM., une mal-honnêteté et l'hypocrisie de votre conduite vis-à-vis M. Morin; vous l'accusez de faire partie de l'Institut-Canadien; il s'en est retiré en 1853.

Il a fréquenté cette Institution pendant quelques années, c'est vrai; mais tout le monde sait, et vous savez des premiers, qu'il y a toujours défendu, contre vous-mêmes, les bons principes et les saines doctrines.

Vous étiez alors de bien innocents révolutionnaires, de bons petits impies; M. Morin se moquait de vos théories un peu échevelées; il riait beaucoup de vos maigres tirades sur la pure démocratie, sur l'effrayant despotisme; il vous traitait du doigt peut-être, quand, élevé sur un piédestal bien doré par des mains complaisantes, l'un de vous s'approchait tout doucement de notre Saint Père le Pape, pour l'avertir charitativement que son pouvoir temporel n'était pas du tout de son goût; qu'il fallait accorder au peuple italien une constitution, des parlements et des ministres responsables...

Mais il riait bien davantage lorsqu'un jeune athlète, à la figure enfantine, descendait dans l'arène, muet de phrases et de périodes soigneusement copiées des pamphlétaires parisiens.

L'Ordre s'est donné le trouble de chercher dans les files de la Minerve un petit extrait où nous reprochions à M. Dorion d'appartenir à l'Institut-Canadien.

Mais notre confrère devait savoir, et nos lecteurs savent bien aussi que nous avons toujours combattu dans M. Dorion, le chef de cette Ecole démocratique anti-religieuse à laquelle M. Labrèche et M. Fabre ont longtemps appartenu. Nous avons toujours dénoncé comme des hommes dangereux ceux qui se moquent des enseignements de l'Eglise, qui se moquent des évêques, et qui se rient de l'excommunication; mais n'oubliez point, s'il vous plaît, que si M. Labrèche, M. Fabre, et leurs anciens amis ont pu se moquer ainsi de choses que les catholiques vénèrent, M. Morin, loin de les suivre dans leurs errements, les a combattus avec courage et avec conviction.

Dans la discussion présente, MM. de l'Ordre, vous oubliez une chose essentielle; c'est que vous n'êtes, après tout, que des convertis, tandis que M. Morin n'a pas eu besoin de conversion.

Dimanche dernier, l'hon. M. Morin a annoncé sa candidature dans les paroisses de St. Martin et de Ste. Rose.

La lutte prend une tournure favorable au succès de ce dernier. M. Belrose qui se vante d'appartenir encore au parti libéral-conservateur, paraît être le candidat de l'opposition contre le ministère. Mais le comté Laval n'aime pas les figures hypocrites; lorsqu'un homme se présente, soutenu dans sa contestation par un parti politique, il ne veut pas que cet homme fasse semblant de mépriser ce parti par rompre les électeurs et capter les suffrages.

M. Belrose cherche à plier sa conduite en faisant aux électeurs le joli raisonnement suivant: "Je suppose que le feu soit à votre maison; vous travaillez à l'éteindre. Un rouge vient de votre secours; allez-vous refuser ses services? Non, sans doute. Eh! bien, je me trouve dans cette position; j'appartiens au parti libéral-conservateur; mais ceux qui m'offrent leur assistance et leur concours appartiennent à l'opposition; j'accepte leur secours, mais je ne suis point responsable de leurs principes. Je ne partage point leurs opinions."

Lors même que cette doctrine ne serait pas immorale, nous demandons à M. Belrose ce qu'il a fait pour gagner les sympathies de ce parti avec lequel il n'a rien de commun?

Mais le raisonnement même de M. Belrose est un raisonnement pitoyable. Comment un homme de cœur aux intérêts d'un parti politique, peut-il s'allier avec les ennemis de ce parti, et travailler de concert avec eux à le renverser et à le détruire? Vous vous dites libéral-conservateur, mais ignorez-vous, M. Belrose, que les libéraux-conservateurs sont avec M. Morin, et non avec M. Labrèche-Viger, Lafontaine, Ed. Masson et T. J. Loranger?

Vous approuvez la politique du ministère, puisque vous appartenez au corps politique qui le soutient au pouvoir; mais, dites-nous donc, s'il

vous plaît, si M. Morin ne représente pas dans cette élection la politique ministérielle?

Si vous étiez sincère dans vos protestations d'attachement à la cause que nous soutenons, iriez-vous implorer l'assistance et mendier l'appui de nos adversaires les plus implacables?

On repousserait vos sollicitations, si on ne savait point qu'une fois élu, vous déserteriez le drapeau sous lequel vous cherchez à vous abriter, pour en imposer aux électeurs du comté Laval.

Lorsqu'on appartient de cœur à un parti, M. Belrose, on le sert avec foi et avec conviction, et on ne fait point alliance avec ses ennemis.

M. Loranger a bien exprimé cette vérité, lorsqu'il disait en 1858, après sa sortie du ministère McDonald-Cartier: "Je suis avant toute chose un homme de parti. Je conçois que la fidélité aux partis est l'essence de notre gouvernement; la sauvegarde de la moralité publique. Et qu'on ne craigne pas qu'un intérêt personnel puisse jamais me faire dévier de la rigoureuse que m'a tracée: TOUJOURS A MON PARTI ET TOUJOURS POUR MON PARTI, son succès et le bien public avant tout. Les principes et non les hommes. Depuis que je m'occupe d'affaires politiques l'on m'a vu marcher sous la bannière du parti libéral, du parti raisonnablement progressif, qui eût été à la tête des hommes les plus marquants et les plus utiles du pays. Dans ce parti je suis resté politiquement, j'y veux vivre ET Y PERSISTER MA CARRIERE POLITIQUE."

Ce sont de belles paroles, M. Belrose; nous vous prions de les méditer un instant.

Prenez l'exemple même de M. Loranger qui comprenait si bien, lui, ce que doit être la fidélité à son parti. Aujourd'hui qu'il s'en est séparé pour vivre sur une terre étrangère, il ressemble à une pauvre feuille étolée, à laquelle il manque la sève qui donne la vie.

C'est un exemple vivant que nous vous proposons; étudiez-le bien, il vous en fournit l'occasion, et sachez éviter le malheur qui l'a frappé.

Il y a eu un peu de trouble à St. Martin et à Ste. Rose; on en rejette la cause sur quelques mal appris de Terrebonne qui s'étaient rendus là dans les intérêts et pour la plus grande gloire de l'opposition.

La nomination a lieu, lundi prochain.

On lit dans le Canadien: — A l'occasion de la candidature de M. Morin au comté de Laval, les gens de l'Ordre lui font un crime d'appartenir encore à l'Institut Canadien de Montréal. Or les gens du Pays qui sont de cœur et d'âme pour l'Institut Canadien, font aussi de l'opposition à M. Morin! Cela rappelle le proverbe et le quatrain qui avaient cours du temps de Louis-Philippe. Quel gâchis, quel gâchis! nous ne ferions pas ces Messieurs si un jour le pouvoir leur tombait entre les mains! L'autre jour le Pays frémissait d'horreur à l'idée d'avoir à embrasser la Minerve. Eh! le baiser qu'il donne aux gens de l'Ordre n'est-il donc qu'un baiser-Lamourette?

L'autopsie de Burns. — A trois heures, vendredi après-midi, le médecin de la prison, M. le Dr. Beaubien, fit l'autopsie du corps de Burns, en présence de plusieurs de ses confrères, entre autres les docteurs Robillard, Rottot, Lemire et un grand nombre d'étudiants.

L'espace ne nous permet pas de donner un long compte-rendu de cet examen post mortem.

Le corps ne présentait rien de particulier. Dans la tête on trouva les membranes du cerveau dans un état qui montrait des traces d'inflammation chronique et en incisant la partie supérieure il s'échappa une certaine quantité de liquide séreux. Le cerveau présentait l'état ordinaire que l'on rencontre chez une personne exécutée. Le cerveau était plus ramolli qu'il ne l'est ordinairement. Son agonie n'a pas duré moins de six minutes, et il a eu de fortes convulsions.

L'article ci-dessous que nous reproduisons du Journal de Québec, nous dispense de tous commentaires relativement au surris accordé par le Gouverneur au prisonnier Patterson.

Burns le meurtrier a subi hier, à Montréal, en présence de 20,000 spectateurs, la suprême exécution. Son Excellence le gouverneur-général a surris à l'exécution de la sentence capitale portée contre Patterson, trouvé coupable du meurtre commis sur la personne d'Olive Savariat.

Les documents qui suivent établissent à deux reprises la question du pardon plein ou de la commutation de la sentence de Patterson, a été soumise à l'Exécutif, et qu'aussi souvent le Gouverneur-général, prenant l'avis de son Conseil, a refusé d'intervenir dans l'action de la justice.

Hotel du Gouvernement, Québec, le 15 août 1861. — Présent: Son Excellence le gouverneur-général en conseil.

Il y a eu un surris accordé par le Gouverneur-général en conseil à l'égard de Patterson, qui a été condamné à mort; cette sentence devait être mise à exécution le vendredi 6 de septembre prochain.

Son Excellence déposa aussi devant le Conseil les pétitions de certains prisonniers de la cité de Montréal et du comté de Montcalm, la première demandant commutation de la dite sentence, et la dernière, qu'un pardon entier soit accordé à dit Jesse Patterson.

terson, dont la situation fut considérée au Conseil le 15 du présent, demandant qu'un surris lui fut accordé jusqu'à ce que le procès de Collins, qui a été mis en accusation comme accessoire au crime de Patterson, ait eu lieu.

Les pétitions du prisonnier ayant été présentées au Conseil par Son Excellence en conseil, le même jour que le rapport de l'hon. Procureur-général du Bas-Canada, contre l'Exécutif d'une telle surrillance d'exécution, et l'Exécutif étant assis d'opinion que la pétition ne fut pas reçue favorablement.

Il a plu à Son Excellence d'ordonner, et il est par les présentes ordonné que la sentence de la loi ait son cours.

Hotel du Gouvernement, Québec, le 15 septembre 1861. — Présent: Son Excellence le gouverneur-général en conseil.

Son Excellence a attiré encore l'attention du Conseil sur la cause du criminel Jesse Patterson et le cas ayant été de nouveau considéré avec soin, et l'opinion du Conseil étant encore que la sentence de la loi fut exécutée.

Il a plu à Son Excellence d'ordonner qu'on entrât dans les minutes du Conseil la minute qui suit, contenant les raisons qu'il a de différer d'une telle opinion, savoir: — J'ai de nouveau considéré pleinement et avec soin l'opinion de mon Conseil en faveur de l'exécution de la sentence de Jesse Patterson, opinion que j'ai approuvée, et nonobstant cette opinion et cette approbation, j'ai décidé que l'exécution de la sentence fut différée jusqu'à la fin du procès de Collins, pour les raisons suivantes: —

1. La recommandation du juré et l'opinion du juge, telle qu'exprimée dans sa lettre du 28 août, et à moi verbalment; —

2. Considérant que Collins est accusé du même crime, comme accessoire au crime de Patterson, et qu'il a été séparé de Patterson dans sa défense, et n'a pas encore subi son procès, il ne semble probable que l'Exécutif de Patterson soit susceptible d'intervenir dans l'administration équitable de la justice en ce qui regarde la cause de Collins; —

3. Il est possible que la preuve de la culpabilité de Collins soit telle qu'elle égale celle de Patterson; —

4. Je crois que les principes sur lesquels on exerce ordinairement la prérogative de grâce justifient de nouvelles considérations sur la commutation de la peine de Patterson et par les présentes, je lui accorde un surris jusqu'à la fin de son procès.

Il est évident que la conscience du Gouverneur-général était inquiète et alarmée. Son Excellence s'en explique catégoriquement dans le mémoire qu'il a mis devant son Conseil et auquel ce dernier a cru devoir prendre exception.

On peut approuver ou ne pas approuver ses motifs; mais on ne saurait en mettre en question la sincérité.

Pour nous, nous n'avons pas besoin de dire que, jugeant d'après le témoignage, nous eussions laissé la loi suivre son cours ainsi que le voulait d'abord Son Excellence avec son Conseil; mais Sir Edmund Head, en vertu des instructions imprimées données à tous les gouverneurs des colonies, avait droit de décider seul et il l'a fait. Son acte personnel, dans cette circonstance, entraînait la non-responsabilité de ses ministres, et aussi a-t-il en la loyauté de leur permettre de rendre les choses publiques et de prendre ainsi à lui seul tout le fardeau des conséquences de sa détermination.

C'est, du reste, qu'un surris au bout duquel peut encore arriver l'exécution: le sort de Collins pourrait bien décider de celui de Patterson; c'est, du moins, la conclusion à laquelle est susceptible de nous faire arriver le mémoire du Gouverneur-général.

Voici l'instruction, c'est la 22ème, sur laquelle le Gouverneur-général s'est appuyé pour accorder un surris à Patterson: —

Attendu que nous avons, par notre commission, donné plein pouvoir et autorité à nos juges pour juger convenable, ou que vous verrez qu'un ou des coupables en matière criminelle, ou condamnés à des amendes ou condamnations à notre profit, sont dignes de notre miséricorde, de pardonner à ces coupables et de leur remettre leurs amendes, offenses ou condamnations, — maintenant nous vous recommandons et enjoignons de demander au juge qui aura présidé au procès de criminels quelconques de vous faire des rapports écrits des cas de toutes les personnes qui seront de temps à autre condamnées à souffrir la mort par suite d'une sentence de l'une des Cours de votre province, et ces rapports du dit juge seront par vous présentés à la première assemblée de notre Conseil Exécutif qui pourra être convenablement convoquée pour cet objet.

Le juge sera spécialement contre à cette assemblée et vous ne pardonnerez à aucun coupable à moins que vous ne jugiez à propos de le faire en étant conseillé par notre Conseil Exécutif; mais, dans tous les cas, vous accorderez un surris le pardon ou tout autre privilège de grâce, à tout criminel qui aura été condamné à mort, ou qui aura été condamné à souffrir la mort par suite d'une sentence de l'une des Cours de votre province, et ces rapports du dit juge seront par vous présentés à la première assemblée de notre Conseil Exécutif qui pourra être convenablement convoquée pour cet objet.

Le document formulé longtemps avant l'existence du gouvernement parlementaire dans les colonies britanniques, est une des rares reliques de l'ancien régime, que fera disparaître, comme tant d'autres, la volonté populaire de ce vaste pays. Ce sont les mandataires du peuple qui, en 1841, demandaient à l'Angleterre la concession du gouvernement parlementaire. Que leurs successeurs complissent leur tâche, en demandant au gouvernement impérial, de faire disparaître cette étrange anomalie de notre symbole constitutionnel.

On conviendra, en effet, que si tel est quelque chose qui devrait entraîner la responsabilité ministérielle, c'est bien l'administration de la loi. Or, ici, par un singulier abus de la logique, la responsabilité disparaît à mesure que grandit l'importance du fait légal à juger. La responsabilité existera, par exemple, pour une opinion sur la vente d'un arpent de terre inculte et sans valeur, mais elle cessera d'exister pour une opinion qui peut faire tomber la tête d'un homme sur l'échafaud! Une pareille anomalie ne saurait durer, et il est peut-être heureux qu'elle se produise d'une manière aussi saillante, dans cette circonstance; elle éveillera l'attention et mettra la volonté publique en activité.

La Chronique se trompe, il ne s'agit pas de limiter le droit de pardon, mais uniquement de fixer la jurisprudence constitutionnelle sur la responsabilité des ministres en rapport avec l'action de l'Exécutif dans les questions de pardon.

ches des chemins de fer qui arrivent à Montréal, ne pourraient se terminer ailleurs qu'à cet endroit. Pour avoir soutenu ces opinions en opposition à celles de l'hon. John Yvon nous avons été souvent taxé d'usage de section et accusé de sacrifier l'intérêt général à l'intérêt de localité, ou tout au moins de faire la guerre de la cité dans un but jaloux. C'était ainsi qu'on cueillait nos paroles, c'était qu'on déformait nos raisons.

Nous voyons avec plaisir le correspondant de la Gazette de Montréal, un marchand de grains, s'être chargé de soutenir ces opinions avec beaucoup de force dans une série de lettres dont la première date de Décembre dernier. Il ne voit que d'intérêts privés à servir, et des spéculations égoïstes dans les projets de la Pointe St. Charles et de la rue Yvon Gill. Voici comment il expose son plan:

Que le Grand Tronc établisse une double voie ferrée à partir des Tanneries à Nord du canal de Laclaire, pour entrer dans la rue Craig au Marché à Foin, et de là jusqu'à la traversée de Longueuil. A cet endroit, on érigerait de vastes voies le long de la haute côte en les faisant projeter sur l'eau, de sorte que d'un côté se chargeraient les vaisseaux et de l'autre les charbons de chemins de fer qui pourraient ainsi décharger le grain presque sans frais dans ces vaisseaux placés au-dessous. De la sorte, on pourrait charger un navire, en autant d'heures qu'il faut de jours maintenant pour le faire. Il est aisé de calculer que ces facilités, et l'économie de temps et de travail, effectueraient une épargne d'au moins cent par mille de grain, et attireraient les milliers de minots qui s'échouent aujourd'hui par les Etats-Unis.

Ce correspondant appelle l'attention du commerce sur l'effet que son arrangement produirait dans la section des affaires, à l'arrivée des vaisseaux d'outre-mer. Il y a souvent encombrement dans le havre à cet égard, parce que ces vaisseaux déchargent et se rechargent maintes fois au même endroit, tandis que l'arrangement proposé après le déchargement, ils dirigeraient à la Baie d'Hochelega prendre leur cargaison de grain.

La Gazette de Montréal est disposée à favoriser ce projet, et nous, nous pensons, comme toujours, que c'est le plus sage et le moins dispendieux de tous les projets d'amélioration proposés jusqu'aujourd'hui. Il s'agit surtout à l'immense importance de traverser le canal de la Ne-deux fois pour arriver de Montréal aux terminus de la ville comme d'après le plan soumis au Conseil-Ville. Ce projet mérite toute l'attention de ce dernier corps.

Notre dépêche par l'Africa, restée hier soir et que l'on peut plus loin, rapporte qu'il était rumouré que Lord Monk remplacerait Sir Head au gouvernement du Canada.

Par le même steamer nous voyons que le Globe de Londres annonce que les troupes en Canada seront augmentées de 22,500 hommes.

NOUVELLES DU CANADA. — Les accidents arrivés, vendredi dernier, du tremblement de terre, l'exécution de deux nouveaux saufs d'atout.

Nous apprenons avec peine qu'une femme comédienne soit à ses blessures. Une mère de famille avec son enfant âgé de 7 mois dans les bras était au milieu de la foule, au moment du saut qu'elle se trouva serrée entre deux volets qui se fermaient brusquement; en voulant sortir la situation perçut qu'elle se trouvait, laissa tomber son enfant, sur lequel passa le charbonnier, il n'était qu'un instant de chair meurtrie.

Esperons que cette journée mémorable longuement gravée dans la mémoire de nos assistants ne trouvera jamais l'excuse de ce qui est arrivé vendredi dernier à l'exécution de Patterson, l'avis qu'il sera d'un bon point l'avenir.

Au nombre des arrivés à l'Hotel Colton se trouve M. le Marquis Danjoues, de Toulouse.

Le Prince Napoléon doit arriver sous peu à Montréal. Il se rendra à la fête de la semaine dernière, la princesse à Niagara.

ARRIVÉE DE FELICITATIONS A L'HON. M. CAUCHON. — Lorsque l'hon. Commissaire des Travaux Publics est passé à la Rivière de Loup une foule de félicitations lui a été présentée. Elle signataires des hommes les plus influents de la localité, y compris le maire de Fraserville, et plusieurs autres. M. Cauchon fit une réponse pleine de courtoisie.

Une cérémonie imposante a eu lieu à Montréal, mercredi dernier à l'occasion de la pose de la première pierre de la nouvelle prison de la ville. Une foule nombreuse y assistait composée de principaux citoyens. Cet édifice devra élever sur les hauteurs de la plaine d'Abraham.

Nous regrettons de ne pouvoir donner l'équivalent de discours prononcés à cette occasion par l'hon. M. Cauchon.

Après la pose de la pierre par l'hon. M. de Travaux Publics, les invités prirent un lunch préparé par les constructeurs. Plusieurs discours furent prononcés.

L'ARRIVÉE DE CHICAGO REPRESENT. — Nous nous sommes dans le dernier numéro de ce journal vu hier soir. — Nous avons le regret d'apprendre nos lecteurs que nous sommes dans le mal de suspendre la publication de "l'Observer" afin de ne pas dépasser celle de nos autres journaux. Nous nous sommes dans le mal de suspendre la publication de "l'Observer" afin de ne pas dépasser celle de nos autres journaux.

COUR D'APPEL. — JUGEMENTS RENDUS LE 7 SEPT. — Présents: — Sir L. H. LaFontaine, B. Juge-en-Chief, les Honorables J. Aylwin, Daval, Meredith, Mond.

Léon: Jean et Rival Bellerose, appel révoqué. Jacques Vilbon et les Ecclésiastiques Séminaire St. Sulpice de Montréal, révoqué. Sykes et Shaw, jugement confirmé, les Juges Aylwin, Mondell diffèrent. Hobbs et McDonell, jugement révoqué. Monodell diffèrent. Griffin et McGory, jugement confirmé. Aylwin diffèrent.

9 sept. Perry et Wilson, jugement confirmé. Aylwin diffèrent. Thayer et Wilson, jugement confirmé. Meredith diffèrent. Corporation St. Jacques et St. Augustin, jugement révoqué. Sir L. H. LaFontaine diffèrent.

COMPAGNIE ROYALE D'ASSURANCE. RAPPORT POUR L'ANNEE 1860.

(SUITE.) M. l'échevin S. Holmes dit qu'il se résoudrait à beaucoup de dépenses en se levant dans une grande assemblée...

Sa connaissance intime des affaires de cette compagnie d'assurance, l'autorise à croire que la Royale offre ces garanties, et que pas un seul dividende n'a jamais été payé par cette société...

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

RAPPORTÉES POUR "LA MINERVE." ARRIVÉE DE L'AFRICA. Le steamer est arrivé au cap Race à 6 h 30 m. ce matin.

MARIAGE.

A l'Eglise Paroissiale, le 4 courant, par Sa Grandeur Monseigneur Taché, C. B. de Boucherville, M. D. M. P. de Boucherville, à Mademoiselle Suzanne-Elizabeth Morrish, fille de feu R. Lester Morrish, Reg. en son vivant l'un des Prothonotaires de cette ville.

VOYAGE DE CHARITE.

UN ÉTRANGER EN VILLE.—Nous avons été gratifiés d'une visite de Frédéric Ayer, Reg., l'agent d'affaires de la mai. de J. C. Ayer, Lowell, Massachusetts.

A LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

GRANDE EXCURSION DE CHARITE, AU JOLI VILLAGE DE LAPRAIRIE.

FOUR se rendre au désir d'un grand nombre de personnes, les officiers de la Conférence St. Vincent de la Société de St. Vincent de Paul ont décidé de faire une Excursion de Charité au joli village de Laprairie.

SALLE NORDHEIMER!

Carabaras! Carabaras!! Carabaras!!!

D. B. ST. JEAN,

ROI DE LA MAGIE, Et son fils âgé de 3 ans feront leur première apparition devant le public de Montréal, Jeudi, le 12 courant.

IMMENSE ATTRACTION

Carabaras! Carabaras!! Carabaras!!!

J. M. ST. JEAN,

ROI DE LA MAGIE, Et son fils âgé de 3 ans feront leur première apparition devant le public de Montréal, Jeudi, le 12 courant.

INFORMATION DEMANDÉES.

CHRISTINE CIBOULEAU, jeune fille de 13 ans, partie de chez ses parents, samedi après-midi, le 7 du courant, pour aller à l'école et depuis ce temps on n'a plus entendu parler.

Garçons perdus.

Un garçon de 12 ans, parti de chez ses parents, samedi après-midi, le 7 du courant, pour aller à l'école et depuis ce temps on n'a plus entendu parler.

INSTITUT DES GARÇONS PERDUS-MUETS.

CETTE ECOLE est sous les auspices de Sa Grandeur Mgr l'Evêque Catholique et du Gouvernement de la Province, confiée à la direction des Pères de St. Vincent, pour rendre les Sourds-muets sages, instruits, et à la société, à la religion, &c.

AVIS DU BUREAU DE POSTE.

A COMPTER de ce jour (le 3 SEPT) les steamers "NEW-BRUNSWICK" et "EASTERN CITY" laisseront PORT AND (Maine), pour ST. JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK, tous les LUNDI et JEUDI APRES-MIDI, au lieu de trois fois par semaine, comme annoncé à la date du 31 juillet.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

DES SOUMISSIONS SEPARÉES, marquées sur l'enveloppe "Soumission pour..." suivant les cas, adressées au Principal Officier du Commissariat, à Montréal, seront reçues à ce Bureau jusqu'à MIDI, JEUDI, le DOUZE du courant, de personnes désirant fournir les troupeaux.

LICITATION!

SERONT VENDUS MARDI, 17 DU COURANT, EN CETTE VILLE, AU PALAIS DE JUSTICE, COUR SEIGNEUR, CES VASTES MAGASINS, BUREAUX ET PREMISES, SITUÉS DANS LA RUE SAINT-GABRIEL MONTREAL.

SOCIÉTÉ MERCANTILE.

FORSYTH, RICHARDSON & CIE. De bien rares occasions s'offrent pour l'achat de telles vastes propriétés et premises si bien situées en cette ville et si propres aux fins du commerce.

THE! THE!! THE!!!

THÉ VERTS et NOIR de première qualité vendu à BON MARCHÉ. BRUNEAU & DUPRESNE.

CAFE! CAFE!! CAFE!!!

CAFE MOCHA, JOCA et JAMAICA (moulu deux fois par semaine). BRUNEAU & DUPRESNE.

SURE! SURE!! SURE!!!

CANTONNE BLANCHE Refiné JAUNE de première qualité, à vendre à BON MARCHÉ par BRUNEAU & DUPRESNE.

VOYAGE DE CHARITE.

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

GRANDE EXCURSION DE CHARITE, AU JOLI VILLAGE DE LAPRAIRIE.

FOUR se rendre au désir d'un grand nombre de personnes, les officiers de la Conférence St. Vincent de la Société de St. Vincent de Paul ont décidé de faire une Excursion de Charité au joli village de Laprairie.

SALLE NORDHEIMER!

Carabaras! Carabaras!! Carabaras!!!

D. B. ST. JEAN,

ROI DE LA MAGIE, Et son fils âgé de 3 ans feront leur première apparition devant le public de Montréal, Jeudi, le 12 courant.

IMMENSE ATTRACTION

Carabaras! Carabaras!! Carabaras!!!

J. M. ST. JEAN,

ROI DE LA MAGIE, Et son fils âgé de 3 ans feront leur première apparition devant le public de Montréal, Jeudi, le 12 courant.

INFORMATION DEMANDÉES.

CHRISTINE CIBOULEAU, jeune fille de 13 ans, partie de chez ses parents, samedi après-midi, le 7 du courant, pour aller à l'école et depuis ce temps on n'a plus entendu parler.

Garçons perdus.

Un garçon de 12 ans, parti de chez ses parents, samedi après-midi, le 7 du courant, pour aller à l'école et depuis ce temps on n'a plus entendu parler.

INSTITUT DES GARÇONS PERDUS-MUETS.

CETTE ECOLE est sous les auspices de Sa Grandeur Mgr l'Evêque Catholique et du Gouvernement de la Province, confiée à la direction des Pères de St. Vincent, pour rendre les Sourds-muets sages, instruits, et à la société, à la religion, &c.

AVIS DU BUREAU DE POSTE.

A COMPTER de ce jour (le 3 SEPT) les steamers "NEW-BRUNSWICK" et "EASTERN CITY" laisseront PORT AND (Maine), pour ST. JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK, tous les LUNDI et JEUDI APRES-MIDI, au lieu de trois fois par semaine, comme annoncé à la date du 31 juillet.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

DES SOUMISSIONS SEPARÉES, marquées sur l'enveloppe "Soumission pour..." suivant les cas, adressées au Principal Officier du Commissariat, à Montréal, seront reçues à ce Bureau jusqu'à MIDI, JEUDI, le DOUZE du courant, de personnes désirant fournir les troupeaux.

LICITATION!

SERONT VENDUS MARDI, 17 DU COURANT, EN CETTE VILLE, AU PALAIS DE JUSTICE, COUR SEIGNEUR, CES VASTES MAGASINS, BUREAUX ET PREMISES, SITUÉS DANS LA RUE SAINT-GABRIEL MONTREAL.

SOCIÉTÉ MERCANTILE.

FORSYTH, RICHARDSON & CIE. De bien rares occasions s'offrent pour l'achat de telles vastes propriétés et premises si bien situées en cette ville et si propres aux fins du commerce.

THE! THE!! THE!!!

THÉ VERTS et NOIR de première qualité vendu à BON MARCHÉ. BRUNEAU & DUPRESNE.

CAFE! CAFE!! CAFE!!!

CAFE MOCHA, JOCA et JAMAICA (moulu deux fois par semaine). BRUNEAU & DUPRESNE.

SURE! SURE!! SURE!!!

CANTONNE BLANCHE Refiné JAUNE de première qualité, à vendre à BON MARCHÉ par BRUNEAU & DUPRESNE.

VOYAGE DE CHARITE.

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

DEPARTEMENT DES POIDS ET MESURES.

EST par les présentes donné par D. Tassé, Inspecteur des Poids et Mesures, dans et pour le District d'Iberville, qu'il se trouvera avec les Règles et Modèles des Poids et Mesures d'essai, pour examiner, comparer et estimer s'ils sont trouvés corrects, tous poids et bassins de balance, Machines à peser et Poids et Mesures en usage dans les achats et ventes aux lieux et aux époques ci-dessus fixés selon la loi, par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, pour l'inspection des Poids et Mesures dans le District d'Iberville, savoir:

AVIS

Le 14 et 15 octobre prochain, dans l'Office de l'Inspecteur dans Iberville, dans la ville de St. Jean, la paroisse de St. Jean, la paroisse de St. Luc et celle de St. Grégoire.

BOIS ABATTU,

RESERVE DES SAUVAGES, SEIGNEURIE DU SAULT ST. LOUIS.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Bureau, le ou avant le 20 du courant, pour l'achat du BOIS ABATTU qui se trouve maintenant sur les terres non concédées de la Réserve des Sauvages, au Salet St. Louis, près de Montréal.

Le bois franc devra être mis en bois de corde; le Pin, l'épave, etc., qui ne sera pas convenable; pour des billets de bois à être mis en bois de corde, sans tout pin, épine, etc., convenable; pour faire des billets de bois ainsi coupés.

Les billets devront, aussi, être disposés de manière à pouvoir être comptés et mesurés avant qu'ils soient enlevés.

Les soumissions devront spécifier le prix par corde de bois franc ainsi que pour le bois mort, et le prix par mille pieds "board measure" pour les billets de pin, d'épave, etc.

Les soumissions devront aussi donner le nom de deux personnes solvables qui se porteront cautions pour le paiement du prix d'achat, le 1er d'octobre prochain.

Le bois devra être compté et mesuré, à la satisfaction du Département, par deux personnes dont une sera nommée par l'acheteur et l'autre par le Département.

ANDREW RUSSELL, Asst. Com. des T. de la Couronne, 10 sept.

Aux Pensionnaires.

TROIS ou QUATRE PENSIONNAIRES trouveront une bonne pension dans une maison privée, chez M. Edouard Gayon, no. 9, Rue St. Laurent, près de la Rue Gray, 10 sept.—11 p.

INSTITUT DES GARÇONS PERDUS-MUETS.

CETTE ECOLE est sous les auspices de Sa Grandeur Mgr l'Evêque Catholique et du Gouvernement de la Province, confiée à la direction des Pères de St. Vincent, pour rendre les Sourds-muets sages, instruits, et à la société, à la religion, &c.

AVIS DU BUREAU DE POSTE.

A COMPTER de ce jour (le 3 SEPT) les steamers "NEW-BRUNSWICK" et "EASTERN CITY" laisseront PORT AND (Maine), pour ST. JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK, tous les LUNDI et JEUDI APRES-MIDI, au lieu de trois fois par semaine, comme annoncé à la date du 31 juillet.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

DES SOUMISSIONS SEPARÉES, marquées sur l'enveloppe "Soumission pour..." suivant les cas, adressées au Principal Officier du Commissariat, à Montréal, seront reçues à ce Bureau jusqu'à MIDI, JEUDI, le DOUZE du courant, de personnes désirant fournir les troupeaux.

LICITATION!

SERONT VENDUS MARDI, 17 DU COURANT, EN CETTE VILLE, AU PALAIS DE JUSTICE, COUR SEIGNEUR, CES VASTES MAGASINS, BUREAUX ET PREMISES, SITUÉS DANS LA RUE SAINT-GABRIEL MONTREAL.

SOCIÉTÉ MERCANTILE.

FORSYTH, RICHARDSON & CIE. De bien rares occasions s'offrent pour l'achat de telles vastes propriétés et premises si bien situées en cette ville et si propres aux fins du commerce.

THE! THE!! THE!!!

THÉ VERTS et NOIR de première qualité vendu à BON MARCHÉ. BRUNEAU & DUPRESNE.

CAFE! CAFE!! CAFE!!!

CAFE MOCHA, JOCA et JAMAICA (moulu deux fois par semaine). BRUNEAU & DUPRESNE.

SURE! SURE!! SURE!!!

CANTONNE BLANCHE Refiné JAUNE de première qualité, à vendre à BON MARCHÉ par BRUNEAU & DUPRESNE.

VOYAGE DE CHARITE.

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

DEPARTEMENT DES POIDS ET MESURES.

EST par les présentes donné par D. Tassé, Inspecteur des Poids et Mesures, dans et pour le District d'Iberville, qu'il se trouvera avec les Règles et Modèles des Poids et Mesures d'essai, pour examiner, comparer et estimer s'ils sont trouvés corrects, tous poids et bassins de balance, Machines à peser et Poids et Mesures en usage dans les achats et ventes aux lieux et aux époques ci-dessus fixés selon la loi, par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, pour l'inspection des Poids et Mesures dans le District d'Iberville, savoir:

AVIS

Le 14 et 15 octobre prochain, dans l'Office de l'Inspecteur dans Iberville, dans la ville de St. Jean, la paroisse de St. Jean, la paroisse de St. Luc et celle de St. Grégoire.

BOIS ABATTU,

RESERVE DES SAUVAGES, SEIGNEURIE DU SAULT ST. LOUIS.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Bureau, le ou avant le 20 du courant, pour l'achat du BOIS ABATTU qui se trouve maintenant sur les terres non concédées de la Réserve des Sauvages, au Salet St. Louis, près de Montréal.

Le bois franc devra être mis en bois de corde; le Pin, l'épave, etc., qui ne sera pas convenable; pour des billets de bois à être mis en bois de corde, sans tout pin, épine, etc., convenable; pour faire des billets de bois ainsi coupés.

Les billets devront, aussi, être disposés de manière à pouvoir être comptés et mesurés avant qu'ils soient enlevés.

Les soumissions devront spécifier le prix par corde de bois franc ainsi que pour le bois mort, et le prix par mille pieds "board measure" pour les billets de pin, d'épave, etc.

Les soumissions devront aussi donner le nom de deux personnes solvables qui se porteront cautions pour le paiement du prix d'achat, le 1er d'octobre prochain.

Le bois devra être compté et mesuré, à la satisfaction du Département, par deux personnes dont une sera nommée par l'acheteur et l'autre par le Département.

ANDREW RUSSELL, Asst. Com. des T. de la Couronne, 10 sept.

Aux Pensionnaires.

TROIS ou QUATRE PENSIONNAIRES trouveront une bonne pension dans une maison privée, chez M. Edouard Gayon, no. 9, Rue St. Laurent, près de la Rue Gray, 10 sept.—11 p.

INSTITUT DES GARÇONS PERDUS-MUETS.

CETTE ECOLE est sous les auspices de Sa Grandeur Mgr l'Evêque Catholique et du Gouvernement de la Province, confiée à la direction des Pères de St. Vincent, pour rendre les Sourds-muets sages, instruits, et à la société, à la religion, &c.

AVIS DU BUREAU DE POSTE.

A COMPTER de ce jour (le 3 SEPT) les steamers "NEW-BRUNSWICK" et "EASTERN CITY" laisseront PORT AND (Maine), pour ST. JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK, tous les LUNDI et JEUDI APRES-MIDI, au lieu de trois fois par semaine, comme annoncé à la date du 31 juillet.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

DES SOUMISSIONS SEPARÉES, marquées sur l'enveloppe "Soumission pour..." suivant les cas, adressées au Principal Officier du Commissariat, à Montréal, seront reçues à ce Bureau jusqu'à MIDI, JEUDI, le DOUZE du courant, de personnes désirant fournir les troupeaux.

LICITATION!

SERONT VENDUS MARDI, 17 DU COURANT, EN CETTE VILLE, AU PALAIS DE JUSTICE, COUR SEIGNEUR, CES VASTES MAGASINS, BUREAUX ET PREMISES, SITUÉS DANS LA RUE SAINT-GABRIEL MONTREAL.

SOCIÉTÉ MERCANTILE.

FORSYTH, RICHARDSON & CIE. De bien rares occasions s'offrent pour l'achat de telles vastes propriétés et premises si bien situées en cette ville et si propres aux fins du commerce.

THE! THE!! THE!!!

THÉ VERTS et NOIR de première qualité vendu à BON MARCHÉ. BRUNEAU & DUPRESNE.

CAFE! CAFE!! CAFE!!!

CAFE MOCHA, JOCA et JAMAICA (moulu deux fois par semaine). BRUNEAU & DUPRESNE.

SURE! SURE!! SURE!!!

CANTONNE BLANCHE Refiné JAUNE de première qualité, à vendre à BON MARCHÉ par BRUNEAU & DUPRESNE.

VOYAGE DE CHARITE.

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

LA LAPRAIRIE!

LE VAPEUR "YAMASKA" Intérieur le Quai Jacques-Cartier, MERCREDI, LE 12 SEPTEMBRE.

MONTEAL SELECT MODEL SCHOOL, 2, RUE ST. CONSTANT.

LA REUNION des ELEVES aura lieu LUNDI, le 11 du courant, à 9 heures du matin. Une bonne éducation anglaise et française pour le commerce et les mathématiques sera donnée à des prix modérés.

ACADEMIE COMMERCIALE, SOUS LE CONTROLE DES COMMISSAIRES CATHOLIQUES DE MONTREAL, No. 19 RUE COTE No. 19

LA réouverture des classes de cette Institution est fixée au 2 Septembre. En vertu d'un Règlement passé par MM. les Commissaires, la rétribution mensuelle sera dorénavant payable d'avance.

La Musique et le Dessin seront enseignés à des prix modérés. Pour les particularités, s'adresser au Principal à l'Ecole.

U. E. ARCHAMBAULT, Principal.

N. B.—Les Elèves éloignés pourront pensionner à l'Ecole.

College Laval a St. Vincent de Paul.

LA rentrée des Elèves du Collège Laval sera le dix Septembre; le Latin s'y continuera jusqu'à la Verification inclusivement; on donnera une grande assés solennelle que possible du Français et de l'Anglais; il y aura un Maître de Musique pour les Elèves qui voudront prendre de leçons; il se tiendra dans le Collège même un pensionnat pour faciliter l'entrée des Elèves étrangers à la localité.

21 août—21

Baume de Mille Gommés.

Pour les maladies d'estomac, le Rhume, la Toux opiniâtre, l'Influenza, les Eructations, Affections des bronches, Dyspepsie, le manque d'appétit et les Débilités générales.

La personne qui en fera l'essai convenablement ne voudra plus employer d'autre remède que le Baume de mille Gommés. Ce Baume est préparé avec un soin tout particulier. On en vend pour les prix d'un RCU et d'une PIASTRE.

Huile maque du Dr. Baker

Pour Rhumatisme, Colique, Douleurs d'estomac de reins, de tête, d'oreilles, &c., &c.

Bande spécifique.

Comme aujourd'hui par toute l'Europe, pour la guérison des maladies chroniques, les Rhumatismes, Goutte, Névralgie, Maladies des femmes, telles que l'Enflure, l'Écorché, Mal de Natielles, &c., &c. Cette bande se porte à la ceinture; car la personne la plus délicate, sans éprouver la moindre douleur. On la vend pour le prix d'une PIASTRE.

AVIS.

DOUTRE, DAVIST & DOUTRE, AVOCATS, REALTORS, etc.

AVIS PUBLIC. Fonds d'Emprunt Municipal Consolidé du Haut et du Bas-Canada.

BATISSE A VENDRE. UNE GRANDE BATISSE, située au Village de St. Julien, chef lieu du comté de Montcalm, avec un vaste terrain.

GIBBORD & DESLAURIERS, AVOCATS, No. 26, RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

THOMAS DAVIDSON, MARCHAND DE FER ET FERBLANTIER, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

BOSSÉS de toutes espèces, dents, ongles, cheveux, à lardes et ainsi que pour chevaux, peaux, chaussures, etc., etc.

LAURENT & LAFORCE, CRYSTAL BLOC RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

PIANOS, HARMONIUMS. Des premières Fabriques du Canada et des Etats-Unis.

LAURENT & LAFORCE ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont réouvert leur magasin de Crystallin, de Verre, de Porcelaine, de Faïence, de Sèvres, etc.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

NOUVELLEMENT ARRIVES. Sardines à l'huile, Fromage anglais (Swiss), etc.

VENANT D'ETRE REGU. LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

DR. H. VENNE, No. 298 - RUE STE. CATHERINE - No. 293, Près de la Grande Rue St. Laurent.

PRINCE DES POELES, Nouveau Poêle double à patente, No. 83, Rue McGill.

LA FONDERIE DE MONTREAL, 51 59 RUE WILLIAM, W. RODDEN & Co.

DR. R. GAREPY, Kieve gradué de l'Université Laval, de Québec, 6, RUE ST. LAMBERT, 6, EN HAUT DE LA RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

LAURENT & LAFORCE ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont réouvert leur magasin de Crystallin, de Verre, de Porcelaine, de Faïence, de Sèvres, etc.

LAURENT & LAFORCE ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont réouvert leur magasin de Crystallin, de Verre, de Porcelaine, de Faïence, de Sèvres, etc.

ATTENDU que les Revenus du Fonds d'Emprunt Municipal Consolidé du Haut et du Bas-Canada ne suffisent pas pour solder l'intérêt annuel des Débets, et en conséquence...

AVIS PUBLIC. Est par le présent donné qu'il comptera du jour du paiement de l'intérêt semi-annuel du 31 décembre 1860, aucun nouveau paiement ne sera fait sur les Bons émis du FOND D'EMPRUNT MUNICIPAL CONSOLIDÉ DU HAUT ET DU BAS-CANADA, excepté des Revenus du dit Fonds.

AVIS PUBLIC. Est par le présent donné qu'il comptera du jour du paiement de l'intérêt semi-annuel du 31 décembre 1860, aucun nouveau paiement ne sera fait sur les Bons émis du FOND D'EMPRUNT MUNICIPAL CONSOLIDÉ DU HAUT ET DU BAS-CANADA, excepté des Revenus du dit Fonds.

Remuneration contre les contrefaçons. NUL de ce remède n'est véritable (Genuine) à moins que la signature de R. et L. PERRY & Co. ne soit apposée sur chaque étiquette et imprimée dans la bouteille...

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

DR. JOURDAIN, DENTISTE, 125, Rue Craig, au coin de la rue Coté, DEPOT INSTRUMENTS POUR LES DENTS

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL.

ROYAL INSURANCE COMPANY DE LIVERPOOL ET LONDRES.

ROYAL INSURANCE COMPANY DE LIVERPOOL ET LONDRES.

ROYAL INSURANCE COMPANY DE LIVERPOOL ET LONDRES.

ROYAL INSURANCE COMPANY DE LIVERPOOL ET LONDRES.

ROYAL INSURANCE COMPANY DE LIVERPOOL ET LONDRES.

ROYAL INSURANCE COMPANY DE LIVERPOOL ET LONDRES.

ROYAL INSURANCE COMPANY DE LIVERPOOL ET LONDRES.

ROYAL INSURANCE COMPANY DE LIVERPOOL ET LONDRES.

ROYAL INSURANCE COMPANY DE LIVERPOOL ET LONDRES.

ROYAL INSURANCE COMPANY DE LIVERPOOL ET LONDRES.

ROYAL INSURANCE COMPANY DE LIVERPOOL ET LONDRES.

ROYAL INSURANCE COMPANY DE LIVERPOOL ET LONDRES.

DR. W. E. BOWMAN, Rue McGill, Montreal, 29 Sept. 1860 - a k.

WHISKEY, ALCOL, &c. Tous les ordres seront promptement exécutés.

HOTEL DU CANADA, Le sousigné informe ses amis et le public en général qu'il a fait faire de GRANDES AMELIORATIONS à l'HOTEL susmentionné.

A. BRAHADI, ETABLISSEMENT DE FOURRURES DE PREMIER PRIX, 113, Rue Notre-Dame, Montreal.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

LES AFFAIRES DE PERRAULT, Epiciers, 120, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES PERSONNES DIRIGEE PAR LES RELIGIEUSES DE ST. ANNE, A LACHINE, Dans le District de Montreal.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES PERSONNES DIRIGEE PAR LES RELIGIEUSES DE ST. ANNE, A LACHINE, Dans le District de Montreal.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES PERSONNES DIRIGEE PAR LES RELIGIEUSES DE ST. ANNE, A LACHINE, Dans le District de Montreal.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES PERSONNES DIRIGEE PAR LES RELIGIEUSES DE ST. ANNE, A LACHINE, Dans le District de Montreal.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES PERSONNES DIRIGEE PAR LES RELIGIEUSES DE ST. ANNE, A LACHINE, Dans le District de Montreal.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES PERSONNES DIRIGEE PAR LES RELIGIEUSES DE ST. ANNE, A LACHINE, Dans le District de Montreal.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES PERSONNES DIRIGEE PAR LES RELIGIEUSES DE ST. ANNE, A LACHINE, Dans le District de Montreal.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES PERSONNES DIRIGEE PAR LES RELIGIEUSES DE ST. ANNE, A LACHINE, Dans le District de Montreal.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES PERSONNES DIRIGEE PAR LES RELIGIEUSES DE ST. ANNE, A LACHINE, Dans le District de Montreal.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES PERSONNES DIRIGEE PAR LES RELIGIEUSES DE ST. ANNE, A LACHINE, Dans le District de Montreal.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES PERSONNES DIRIGEE PAR LES RELIGIEUSES DE ST. ANNE, A LACHINE, Dans le District de Montreal.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES PERSONNES DIRIGEE PAR LES RELIGIEUSES DE ST. ANNE, A LACHINE, Dans le District de Montreal.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES PERSONNES DIRIGEE PAR LES RELIGIEUSES DE ST. ANNE, A LACHINE, Dans le District de Montreal.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES PERSONNES DIRIGEE PAR LES RELIGIEUSES DE ST. ANNE, A LACHINE, Dans le District de Montreal.

MAISON D'EDUCATION POUR LES JEUNES PERSONNES DIRIGEE PAR LES RELIGIEUSES DE ST. ANNE, A LACHINE, Dans le District de Montreal.

SOCIÉTÉ d'Agriculture et d'Horticulture DE MONTREAL. LA SIXIEME GRANDE EXPOSITION ANNUELLE aura lieu au MONTREAL, les 18 et 19 SEPTEMBRE, dans le PALAIS DE CRYSTAL, R. e Ste. Catherine.

SOCIÉTÉ d'Agriculture et d'Horticulture DE MONTREAL. LA SIXIEME GRANDE EXPOSITION ANNUELLE aura lieu au MONTREAL, les 18 et 19 SEPTEMBRE, dans le PALAIS DE CRYSTAL, R. e Ste. Catherine.

SOCIÉTÉ d'Agriculture et d'Horticulture DE MONTREAL. LA SIXIEME GRANDE EXPOSITION ANNUELLE aura lieu au MONTREAL, les 18 et 19 SEPTEMBRE, dans le PALAIS DE CRYSTAL, R. e Ste. Catherine.

SOCIÉTÉ d'Agriculture et d'Horticulture DE MONTREAL. LA SIXIEME GRANDE EXPOSITION ANNUELLE aura lieu au MONTREAL, les 18 et 19 SEPTEMBRE, dans le PALAIS DE CRYSTAL, R. e Ste. Catherine.

SOCIÉTÉ d'Agriculture et d'Horticulture DE MONTREAL. LA SIXIEME GRANDE EXPOSITION ANNUELLE aura lieu au MONTREAL, les 18 et 19 SEPTEMBRE, dans le PALAIS DE CRYSTAL, R. e Ste. Catherine.

SOCIÉTÉ d'Agriculture et d'Horticulture DE MONTREAL. LA SIXIEME GRANDE EXPOSITION ANNUELLE aura lieu au MONTREAL, les 18 et 19 SEPTEMBRE, dans le PALAIS DE CRYSTAL, R. e Ste. Catherine.

SOCIÉTÉ d'Agriculture et d'Horticulture DE MONTREAL. LA SIXIEME GRANDE EXPOSITION ANNUELLE aura lieu au MONTREAL, les 18 et 19 SEPTEMBRE, dans le PALAIS DE CRYSTAL, R. e Ste. Catherine.

SOCIÉTÉ d'Agriculture et d'Horticulture DE MONTREAL. LA SIXIEME GRANDE EXPOSITION ANNUELLE aura lieu au MONTREAL, les 18 et 19 SEPTEMBRE, dans le PALAIS DE CRYSTAL, R. e Ste. Catherine.

SOCIÉTÉ d'Agriculture et d'Horticulture DE MONTREAL. LA SIXIEME GRANDE EXPOSITION ANNUELLE aura lieu au MONTREAL, les 18 et 19 SEPTEMBRE, dans le PALAIS DE CRYSTAL, R. e Ste. Catherine.

SOCIÉTÉ d'Agriculture et d'Horticulture DE MONTREAL. LA SIXIEME GRANDE EXPOSITION ANNUELLE aura lieu au MONTREAL, les 18 et 19 SEPTEMBRE, dans le PALAIS DE CRYSTAL, R. e Ste. Catherine.

SOCIÉTÉ d'Agriculture et d'Horticulture DE MONTREAL. LA SIXIEME GRANDE EXPOSITION ANNUELLE aura lieu au MONTREAL, les 18 et 19 SEPTEMBRE, dans le PALAIS DE CRYSTAL, R. e Ste. Catherine.

SOCIÉTÉ d'Agriculture et d'Horticulture DE MONTREAL. LA SIXIEME GRANDE EXPOSITION ANNUELLE aura lieu au MONTREAL, les 18 et 19 SEPTEMBRE, dans le PALAIS DE CRYSTAL, R. e Ste. Catherine.

SOCIÉTÉ d'Agriculture et d'Horticulture DE MONTREAL. LA SIXIEME GRANDE EXPOSITION ANNUELLE aura lieu au MONTREAL, les 18 et 19 SEPTEMBRE, dans le PALAIS DE CRYSTAL, R. e Ste. Catherine.

SOCIÉTÉ d'Agriculture et d'Horticulture DE MONTREAL. LA SIXIEME GRANDE EXPOSITION ANNUELLE aura lieu au MONTREAL, les 18 et 19 SEPTEMBRE, dans le PALAIS DE CRYSTAL, R. e Ste. Catherine.

SOCIÉTÉ d'Agriculture et d'Horticulture DE MONTREAL. LA SIXIEME GRANDE EXPOSITION ANNUELLE aura lieu au MONTREAL, les 18 et 19 SEPTEMBRE, dans le PALAIS DE CRYSTAL, R. e Ste. Catherine.

VENTE PAR LE SHERIF DE BIENS-FONDS. SERA VENDU, MARDI, 10 SEPTEMBRE, 1861, LE MAGASIN EN Pierres de Tailles, No. 69, RUE DES COMMISSAIRES, Cédant occupé par F. F. MULLINS & Co.

VENTE PAR LE SHERIF DE BIENS-FONDS. SERA VENDU, MARDI, 10 SEPTEMBRE, 1861, LE MAGASIN EN Pierres de Tailles, No. 69, RUE DES COMMISSAIRES, Cédant occupé par F. F. MULLINS & Co.

VENTE PAR LE SHERIF DE BIENS-FONDS. SERA VENDU, MARDI, 10 SEPTEMBRE, 1861, LE MAGASIN EN Pierres de Tailles, No. 69, RUE DES COMMISSAIRES, Cédant occupé par F. F. MULLINS & Co.

VENTE PAR LE SHERIF DE BIENS-FONDS. SERA VENDU, MARDI, 10 SEPTEMBRE, 1861, LE MAGASIN EN Pierres de Tailles, No. 69, RUE DES COMMISSAIRES, Cédant occupé par F. F. MULLINS & Co.

VENTE PAR LE SHERIF DE BIENS-FONDS. SERA VENDU, MARDI, 10 SEPTEMBRE, 1861, LE MAGASIN EN Pierres de Tailles, No. 69, RUE DES COMMISSAIRES, Cédant occupé par F. F. MULLINS & Co.

VENTE PAR LE SHERIF DE BIENS-FONDS. SERA VENDU, MARDI, 10 SEPTEMBRE, 1861, LE MAGASIN EN Pierres de Tailles, No. 69, RUE DES COMMISSAIRES, Cédant occupé par F. F. MULLINS & Co.

VENTE PAR LE SHERIF DE BIENS-FONDS. SERA VENDU, MARDI, 10 SEPTEMBRE, 1861, LE MAGASIN EN Pierres de Tailles, No. 69, RUE DES COMMISSAIRES, Cédant occupé par F. F. MULLINS & Co.

VENTE PAR LE SHERIF DE BIENS-FONDS. SERA VENDU, MARDI, 10 SEPTEMBRE, 1861, LE MAGASIN EN Pierres de Tailles, No. 69, RUE DES COMMISSAIRES, Cédant occupé par F. F. MULLINS & Co.

VENTE PAR LE SHERIF DE BIENS-FONDS. SERA VENDU, MARDI, 10 SEPTEMBRE, 1861, LE MAGASIN EN Pierres de Tailles, No. 69, RUE DES COMMISSAIRES, Cédant occupé par F. F. MULLINS & Co.

VENTE PAR LE SHERIF DE BIENS-FONDS. SERA VENDU, MARDI, 10 SEPTEMBRE, 1861, LE MAGASIN EN Pierres de Tailles, No. 69, RUE DES COMMISSAIRES, Cédant occupé par F. F. MULLINS & Co.

VENTE PAR LE SHERIF DE BIENS-FONDS. SERA VENDU, MARDI, 10 SEPTEMBRE, 1861, LE MAGASIN EN Pierres de Tailles, No. 69, RUE DES COMMISSAIRES, Cédant occupé par F. F. MULLINS & Co.

VENTE PAR LE SHERIF DE BIENS-FONDS. SERA VENDU, MARDI, 10 SEPTEMBRE, 1861, LE MAGASIN EN Pierres de Tailles, No. 69, RUE DES COMMISSAIRES, Cédant occupé par F. F. MULLINS & Co.

VENTE PAR LE SHERIF DE BIENS-FONDS. SERA VENDU, MARDI, 10 SEPTEMBRE, 1861, LE MAGASIN EN Pierres de Tailles, No. 69, RUE DES COMMISSAIRES, Cédant occupé par F. F. MULLINS & Co.

VENTE PAR LE SHERIF DE BIENS-FONDS. SERA VENDU, MARDI, 10 SEPTEMBRE, 1861, LE MAGASIN EN Pierres de Tailles, No. 69, RUE DES COMMISSAIRES, Cédant occupé par F. F. MULLINS & Co.

VENTE PAR LE SHERIF DE BIENS-FONDS. SERA VENDU, MARDI, 10 SEPTEMBRE, 1861, LE MAGASIN EN Pierres de Tailles, No. 69, RUE DES COMMISSAIRES, Cédant occupé par F. F. MULLINS & Co.

